

Courrier au DG de VÉolia Eau France

INFOS GENERALES

Posté par :

Publié le : 25/3/2020 15:40:00



Monsieur Frédéric VAN HEEMS
Directeur Général de VEOLIA EAU France
VEOLIA EAU - Cie Générale des eaux
30, rue Madeleine VIGNONNET
93300 AUBERVILLIERS

Lettre transmise par messagerie interne

Objet : Point sur les interventions nécessaires des salariés VEOLIA EAU en période de confinement.

Aubervilliers, le 25 mars 2020

Monsieur le Directeur Général,

Le confinement a été décrété à compter du 17 mars 2020 par le Président de la République Française. Confinement durci le 23 mars 2020.

Les Français dans l'obligation de se déplacer hors de leur domicile dans un cadre professionnel, doivent se munir d'un justificatif de déplacement professionnel pour motif impératif émanant de l'employeur et de l'attestation de déplacement dérogatoire dûment rempli pour déplacement professionnel ne pouvant être différé.

Pour nos Organisations syndicales, étant donné le contexte actuel et les dernières dispositions prises par le Gouvernement, il nous semble indispensable que le maximum de personnes restent à leur domicile et ne soient sollicitées et mobilisées que dans le cadre des interventions identifiées comme urgentes ou indispensables au maintien du service public de l'eau pour l'ensemble des concitoyens français. Dit autrement, nous estimons qu'un service minimum est suffisant. Il permet de mettre en réserve des salariés qui pourraient intervenir le cas échéant en cas d'aggravation du nombre de malades mais également aussi et surtout de respecter au maximum les consignes gouvernementales de confinement qui sont, d'après le conseil scientifique, les seules vraiment efficaces. Nous vous demandons donc de prioriser dans vos choix la santé et les droits des travailleurs et travailleuses de l'Eau France afin qu'ils ne soient pas sacrifiés dans cette période de crise sanitaire.

Nous souhaitons également vous alerter concernant l'absence de masque pour les salariés travaillant en station d'épuration, nous avons bien lu la demande du Groupe auprès du gouvernement afin d'en obtenir, la situation actuelle est perturbante et c'est la boule au ventre que les salariés partent au travail, nous vous rappelons qu'il est avant tout de votre responsabilité de fournir les équipements aux salariés. Concrètement allez-vous fournir les masques nécessaires ou faudra-t-il qu'ils exercent leurs droits de retraits ?

[Lire la suite...](#)